



Véhicule de société retiré

Par **MiLiE92**, le **29/05/2009** à **15:33**

Bonjour, rnSuite à 2 accidents en un an, ma société me demande aujourd'hui de leur rendre le véhicule qu'ils m'ont prêté et de me débrouiller par mes propres moyens pour aller travailler.rnJe suis commerciale, j'ai donc besoin de me déplacer tout les jours. Lorsqu'ils m'ont embauchée, en 2005, je n'avais pas de voiture personnelle et ils le savaient. A ce jour j'en ai tjs pas.rnDans mon contrat il est écrit " Pour les besoins du service, le salarié utilise son véhicule personnel pour autant que l'entreprise ne lui en fournisse pas".rnPar rapport à d'autres évènements précédents mais récents, j'ai le fort sentiment qu'ils font tout pr avoir des excuses afin de me licencier ou que je parte de moi même.rnComment ça se passe si je ne peux plus aller travailler ? Ai je des chances d'être soutenue si je fais appel ?

Par **chaber**, le **29/05/2009** à **16:11**

Bonjour,rnVotre société a tout à fait le droit de suspendre votre véhicule de fonction, surtout avec des sinistres. Vous lui coûtez cher par vos sinistres et leur prime d'assurance va certainement être revue à la hausse.rnrnVous achetez un véhicule pour vos besoins privés et professionnels.